

**Site Natura 2000 ZPS12 « Printegarde » FR8212010**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL  
du 17 octobre 2019 en l'espace culturel de Saulce-sur-Rhône**

**Liste des personnes présentes :**

Structure	NOM	Prénom
Mairie de Le Pouzin	VIGNAL	Christophe
Mairie de Le Pouzin	GERARD	Dominique
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche	GRIVAUD	Martine
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche	DUMONT	Jérôme
Compagnie Nationale du Rhône	PERRY	Sylvain
Compagnie Nationale du Rhône	RUSSIER-CORSY	Magali
Granulat Vicat	BOYOD	Florent
Syndicat des eaux Ouvèze, Payre, Le Pouzin	CHAZOT	Pascal
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme	DUMAS	Josiane
Association des riverains de Prentegarde	MICHEL-DANSAC	Marie-Thérèse
Association des riverains de Prentegarde	BOYER	René
Association des riverains de Prentegarde	BOUIX	Sylvain
Association Castor et Homme	PENEL	Hervé
Mairie Saulce-sur-Rhône	ECKERT	Sandrine
Mairie Le Pouzin	COCQUELET	Amanda

**Liste des personnes excusées :**

Structure	NOM	Prénom
Mairie de Le Pouzin	MARTIN	Alain
Mairie de Le Pouzin	EUDES	Manon
Direction Départementale des Territoires de la Drôme	INSALACCO	Thierry
ANCGE	PIALET	Christian
	CHAUTARD	Noël
Président du Conseil Départemental de l'Ardèche	UGHETTO	Laurent
Mairie de Loriol-sur-Drôme	AURIAS	Claude
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche	FESCHET	Robert
Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Drôme	PICARD	Benoit
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme	GANDY	Rémi
Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme	BONIS	Jean-Louis
Mairie de Saulce sur Rhône	FAUQUET	Henri
Mairie de Livron-sur-Drôme	BERNARD	Olivier
Département de la Drôme – Direction Environnement		
Agence de l'eau de l'Ardèche		
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		

## CONTACTS

Pour tous renseignements veuillez prendre l'attache de Amanda Cocquelet, chargée de mission Natura 2000.

Mairie de Le Pouzin  
3, avenue Marcel Nicolas B.P.6  
07250 LE POUZIN  
[a.cocquelet@lepouzin.fr](mailto:a.cocquelet@lepouzin.fr)  
Tél. : 04 75 63 81 48

### L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de l'animation 2019 et perspectives 2020
- Intervention de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) sur ses études en cours et ses travaux à venir
- Point d'information sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Printegarde
- Atelier de travail sur la mise à jour du DOCOB

Les présentations power-point du COPIL sont téléchargeables sur le site internet de la mairie de Le Pouzin : <https://lepouzin.fr/Natura-2000-59>

## **Déroulement du COPIL**

### Introduction :

Le 1<sup>er</sup> adjoint à la Mairie de Le Pouzin M. Christophe VIGNAL représente le Président du COPIL et Maire de Le Pouzin, M. Alain MARTIN et ouvre la séance en remerciant les membres et en félicitant les animatrices Natura 2000 de la Mairie pour leur polyvalence et pour leurs actions réalisées en faveur de la protection de l'environnement.

M. Dominique GERARD, élu référent natura 2000 à la mairie de Le Pouzin rappelle que cela fait 10 ans que la commune de Le Pouzin est structure animatrice natura 2000. Il félicite les animateurs et animatrices pour leur investissement alors que leur statut est très précaire. Il précise que préserver la biodiversité c'est défendre l'humanité et agir à notre niveau.

L'animation de cette réunion est réalisée par Amanda COCQUELET, nouvelle animatrice Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin aux côtés de Manon EUDES depuis janvier 2019. Cette embauche est liée au fait que la mairie a pris en animation un 3<sup>ème</sup> site Natura 2000 nommé : « Milieux alluviaux de Rhône aval ».

### **Point d'information sur la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Printegarde**

L'animatrice commence par rappeler que Printegarde est une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage depuis 1975. En 2004 elle a été classée en site Natura 2000 tout en conservant son statut de réserve de Chasse et de Faune Sauvage. Les périmètres du site Natura 2000 et de la réserve de Chasse et de Faune Sauvage se superposent. Le comité de gestion de la réserve de Chasse et de Faune Sauvage et le comité de pilotage local du site Natura 2000 étant composés des mêmes acteurs, une fusion des deux a été convenue il y a quelques années afin de simplifier la gouvernance des deux sites.

### **Présentation du bilan 2019 et des perspectives pour l'année 2020) :**

Présentation du bilan 2019 par Amanda COCQUELET, animatrice Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin (voir la présentation Power-Point).

### **Intervention de la CNR (voir présentation de la CNR) :**

La CNR a présenté les différentes interventions effectuées sur le site de Printegarde. Les entretiens courants et périodiques ont pour objectif d'assurer la sécurité liée aux ouvrages. La CNR précise que sur ce site 120ha sur 617ha sont entretenus par la CNR.

Des travaux ponctuels permettent de réparer des dysfonctionnements ou des altérations des ouvrages. La CNR fait part d'un projet de programme d'entretien pour remettre en dynamique la grande roselière de Printegarde pour faire face aux crues du Rhône mais aussi de créer des zones refuges calmes pour la biodiversité et particulièrement pour l'avifaune.

Des études naturalistes sont aussi financées par la CNR.

### **Echanges :**

- L'association des riverains de l'île de Prentegarde questionne la CNR sur la pertinence de planter des saules dans le lit de la Drôme. La CNR explique qu'il s'agissait d'une mesure de réduction financée dans le cadre de l'autorisation réglementaire des travaux du piège à graviers de la Drôme. Cette plantation a pour objectif d'accélérer le processus naturel d'implantation d'une saulaie à cet endroit.
- Il a été remarqué des petits pieds d'Ambrosie sur la rive droite de la Drôme à la fin du mois d'août. La CNR déplore un petit dysfonctionnement dans la gestion de l'espèce sur le secteur cette année.
- La DDT Ardèche rappelle que l'axe rhodanien compte seulement 7 réserves de chasse et de faune sauvage d'où l'importance de maintenir ces lieux de refuge pour les espèces animales et végétales
  - Il est rappelé que le Blongios nain est une espèce inféodée aux roselières. C'est au sein de ce milieu qu'elle peut combler l'ensemble de ses besoins (nourriture, reproduction, repos...). On ne peut envisager de déplacer les individus de la roselière de Printegarde car les milieux environnants ne présentent pas les mêmes caractéristiques et que d'autres espèces d'oiseaux y sont déjà installées et utilisent les ressources. Par ailleurs le blongios nain est une espèce protégée. La DDT rappelle l'objectif d'une alimentation dynamique en eau de la roselière.
  - La FDC de la Drôme fait part de son action annuelle de ramassage de déchets. Cette année se sont 7 tonnes de déchets qui ont été récupérées en une matinée par 80 personnes. Des pneus et des matériaux avec de l'amiante ont été enlevés. La FDC de la Drôme propose comme

solution l'installation de portique pour fermer l'accès aux zones de décharge sauvage. L'ONCFS a été contactée et a identifié au moins 4 personnes par rapport à ces dépôts de déchets. La DDT de l'Ardèche rappelle que les collectivités ainsi que la CNR peuvent porter plainte contre ces dépôts à la fois au civil et au pénal. Des établissements assermentés telles que l'OFB (Office Française pour la Biodiversité) et la gendarmerie peuvent ensuite ouvrir une enquête notamment à partir des adresses retrouvées sur les déchets. L'amende peut aller jusqu'à 1 500 € et est multipliée par 5 pour les entreprises.

- La FDC de la Drôme fait part du nombre croissant de cygnes tuberculés sur les zones humides. Le cygne tuberculé est une espèce protégée, elle ne peut donc pas être détruite au même titre qu'une espèce qualifiée de « nuisible ». Des dérogations peuvent être prises à condition que des études montrent un effet significatif de cette espèce sur le milieu et/ou les autres espèces et que des alternatives à la destruction aient déjà été testées sans succès.
- Par ailleurs, la FDC de la Drôme constate une grande population de silure dans les eaux de plus de 30cm. Pour faire face à la prédation de cette espèce sur les nichées de canards, la FDC de la Drôme soumet l'idée d'installer des repositoires diurnes en bordure de roselière pour favoriser la quiétude des espèces d'anatidé.

#### **Atelier sur la mise à jour du Document d'Objectifs (DOCOB) :**

L'animatrice Natura 2000 travaille actuellement à la mise à jour du DOCOB du site de Printegarde et notamment de ses objectifs et de ses actions. Un atelier a été proposé aux participants de la fin de la réunion pour mettre en lumière les (nouveaux) enjeux associés au site de Printegarde. Les résultats de cet atelier serviront de support pour la réunion de travail/concertation qui se tiendra en 2020 avec les différents acteurs pour définir les nouveaux objectifs et actions du document.

A l'issue de cet atelier, voici les pistes de réflexion proposées par les participants du COPIL pour la mise à jour du DOCOB :

- « Faire un point précis des plantes envahissantes (secteurs et leur impact) »
- « Faire des ateliers multi disciplines (autre que le COPIL) au cours de l'année »
- « Faire un listage des acteurs majeurs Natura 2000 (communication au niveau suivi) »
- « Travail de groupe sur la grande roselière »
- « Encadrement des manifestations sportives et culturelles : planning annuel, plage de quiétude... »
- « Site Natura 2000 très orienté avifaune suivi mammifère/castor à mettre en place ? »
- « Un plan de gestion des roselières pour 10 ans »
- « Un plan de gestion des forêts pour 15 ans »
- « Coordonner les actions des différents acteurs »
- « Partager les projets et échanger en amont avec animatrice Natura 2000 »
- « Axer les protocoles de suivi sur les oiseaux »

- « Améliorer la communication avec les services de l'état pour sortir de cette situation de blocage et ne pas s'y retrouver à nouveau »
- « Analyser les interactions entre la grande roselière et la partie réaménagée de la carrière »
- « Avoir un bilan sur l'évolution de l'état de la grande roselière suite à l'interdiction de pénétrer »
- « Entretien du site, protection des riverains humains »
- « Animation : Comité technique CNR/N2000/DDT »
- « Dialogue avec les différents acteurs »
- « Connaissance des enjeux des espèces => efficience de la RCFS »
- « Prise en compte de l'activité touristique liée à la ViaRhôna »
- « Poursuivre le travail d'éducation (sensibilisation des jeunes et des adultes !) »
- « Faire des visites pour le grand public du site »
- « Evaluer s'il y a une baisse de l'avifaune sur le site »
- « Inondation ? informer les enfants dans écoles sur l'eau négative »
- « Prendre en compte chaque domaine : Printegarde à proximité de zone agricole, zone industrielle => dans la gestion de cette zone ne pas prendre en compte seulement les enjeux environnementaux mais aussi enjeux éco-sociologiques »
- « Evaluer le potentiel de la qualité des eaux pour la distribution d'eau potable »

### **Conclusion**

La DDT de l'Ardèche remercie tous les participants d'être venus à ce comité de pilotage. Elle rappelle que cette réunion annuelle est un moment d'échanges où chaque acteur peut s'exprimer sur les différents sujets en lien avec le site Natura 2000. Elle précise que Natura 2000 ne gère pas les inondations ni les projets industriels. Les animatrices Natura 2000 sont des interlocutrices privilégiées pour apporter de la connaissance et aiguiller et articuler les différents acteurs du territoire et les différents projets entre eux.

**Pour M. Alain MARTIN,**

**Monsieur le Président du Comité de Pilotage local des sites « Printegarde » et « Milieux alluviaux du Rhône aval »**

**M. Christophe VIGNAL, nouveau maire de la commune de Le Pouzin**

